

Exemple

TÂCHE PERSONNEL ENSEIGNANT AU PRIMAIRE
2025-2026

Case à cocher si
statut E2

Québec

École : Liberation -

Nom : -enseignant mentor-

Matricule : (annexe 58)

Titulaire

Spécialiste

opédagogue

Groupe-repère _____

Personne remplacée _____

Jour de congé _____

Amplitude

De : 7h45
À : 16h00
Dîner : 75 min.
De : 11h34 à 12h49

Heure	Fonction	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
8h00	A/D					
	S					
8h06	C/L					
9h06	A/D					
	S					
9h09	C/L					
10h09	A/D					
	S					
10h13	S					
Récré						
10h28	S					
	A/D					
10h32	C/L					
11h32	A/D					
	S					
11h34						
Dîner						
12h49	A/D					
	S					
12h53	C/L					
13h53	A/D					
	S					
13h57	S					
Récré						
14h09	A/D					
	S					
14h13	C/L					
15h13	A/D					
	S					

NB.
Votre tâche à 80% et celle de la personne partageante à 20% doivent, ensemble, constituer une tâche à 100%.

Si vous le souhaitez, *20% de 108 hrs sera consacré à vos tâches d'ens. mentor.

Libération par le CSS de 20% par exemple

Tâche éducative (TE)	Minutes/cycle		Temps en heures annuelles
	Inscrites à la grille		
	Oui	Non	
Cours et leçons			
Encadrement			
(60 min pour 100%)			
Surveillance			
Récupération			
Activités étudiantes			
Suppléance 15156			
Autres : à définir dans les commentaires			
TOTAL TÂCHE ÉDUCATIVE			

~~Si 100%~~ 1380 ~~828~~
80% 1104 662
max

% Payé	0,0000%
Total hrs annuelles	0,0000
% Payé si différent	
Raison	

Signature de l'enseignant(e)

Date

Signature de la direction

Date

Autres tâches professionnelles (ATP)	Minutes/cycle		Temps en heures annuelles
	Inscrites à la grille		
	Oui	Non	
Journées pédagogiques			86.4
5h24 min. (5.4hrs) X 20 jours = 108 hrs pour 100%			108 hrs
Travail déterminé par l'enseignant			
200 heures pour 100% de tâche :			
10 rencontres collectives			
3 rencontres parents			
ATP au lieu choisi par l'enseignant			128
(160 hrs en 25-26)			80% de 160
ATP déterminé par l'enseignant			
Total travail déterminé par l'enseignant			200 hrs
			si à 100% 80% 160h
Accueil et déplacement			
Suivi à l'encadrement (obligatoire)			
Travail individuel (obligatoire)			
Bloc résiduel (obligatoire)			
CPE (Président(e), Secrétaire, Membre			
Mentor-école (entre 30 et 55 minutes)			
Mentoré(e) (entre 30 et 55 minutes)			
Rencontres (à définir)			
Autres (à définir)			
Total autres activités professionnelles			144 hrs
	192	240	115 hrs
TOTAL AUTRES TÂCHES PROFESSIONNELLES			144 hrs
		80%	si 100% 540 452 hrs

80% de 108
Selon votre réalité

Commentaires :

% : Indiquer le % si Enseignant-mentor CSS annexe 58